



Assemblée générale

Distr. générale
11 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 71 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée:
application intégrale et suivi de la Déclaration et
du Programme d'action de Durban**

Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, demandé par celle-ci au paragraphe 8 de sa résolution 69/162 et par le Conseil des droits de l'homme au paragraphe 4 de sa résolution 27/25.

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 69/162 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Conseil des droits de l'homme de lui présenter, par l'intermédiaire de la Présidente du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, un rapport sur les travaux dudit Groupe, et de la résolution 27/25 du Conseil des droits de l'homme, par laquelle celui-ci a prié le Groupe de travail de lui soumettre, ainsi qu'à l'Assemblée générale dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, un rapport annuel sur toutes les activités relatives à son mandat. Il rend compte des activités entreprises au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

* A/70/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Activités du Groupe de travail	3
A. Réunions annuelles	3
B. Visites de pays	4
C. Communications	5
D. Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine	5
E. Autres activités concernant les Nations Unies	9
III. Conclusions	9

I. Introduction

1. Au paragraphe 8 de sa résolution 69/162, l'Assemblée générale a prié le Conseil des droits de l'homme de lui présenter, par l'intermédiaire de la Présidente du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, un rapport sur les travaux dudit Groupe. Au paragraphe 4 de sa résolution 27/25, le Conseil des droits de l'homme, a prié le Groupe de travail de lui soumettre, ainsi qu'à l'Assemblée générale dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, un rapport annuel sur toutes les activités relatives à son mandat. Le présent rapport, établi conformément à ces demandes, porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

2. Le Groupe de travail est composé de cinq experts indépendants qui siègent à titre personnel. En 2014, le Conseil des droits de l'homme a nommé trois nouveaux membres. Les cinq membres actuels sont : Mireille Fanon Mendès-France, (Présidente), Verene Shepherd, Sabelo Gumedze, Michal Balcerzak et Ricardo A. Sunga III.

II. Activités du Groupe de travail

A. Réunions annuelles

1. Quinzième session (17-21 novembre 2014)

3. Durant la quinzième session, qui s'est tenue à huis clos, le Groupe de travail a examiné des questions internes telles que ses activités futures, les visites de pays, et les communications, et a tenu des consultations avec diverses parties prenantes, notamment les gouvernements, la société civile et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). À cette occasion, il a pris plusieurs décisions, notamment celle d'effectuer une visite de suivi cinq ans après chaque visite de pays. Il a aussi décidé d'établir une étude thématique sur les stéréotypes raciaux et d'envisager les différents moyens de collaborer davantage avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

2. Seizième session (30 mars-2 avril 2015)

4. La seizième session a été essentiellement consacrée au thème "Développement et personnes d'ascendance africaine" qui avait été retenu pour coïncider avec celui de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, à savoir "Personnes d'ascendance africaine: considération, justice et développement". À cette occasion, le Groupe de travail s'est penché sur les répercussions que le racisme structurel et intériorisé, la discrimination raciale, l'afrophobie, la xénophobie et l'intolérance qui y était associée pour les personnes d'ascendance africaine avaient sur les politiques, activités et programmes de développement. Il a souligné que les mesures visant à faire disparaître la pauvreté et celles visant à éliminer la discrimination sous toutes ses formes devaient se renforcer entre elles. Le Groupe de travail a vivement encouragé les États à mettre au point des programmes reposant sur la participation des personnes d'ascendance africaine ainsi que des Africains et visant à améliorer leurs conditions économiques et sociales. Il a également recommandé à nouveau qu'une attention particulière soit portée aux besoins des personnes d'ascendance africaine, notamment grâce à des programmes

d'action spéciaux élaborés en coopération avec la société civile de façon à assurer l'exécution du programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. On trouvera un compte rendu détaillé de la session, ainsi que les recommandations du Groupe de travail concernant le thème abordé, dans le rapport annuel que celui-ci a présenté au Conseil des droits de l'homme lors de sa trentième session (A/HRC/30/56).

B. Visites de pays

1. Pays-Bas

5. Le Groupe de travail s'est rendu aux Pays-Bas, du 26 juin au 4 juillet 2014, pour une visite de pays à l'issue de laquelle il a publié une déclaration à la presse¹. On trouvera l'intégralité de ses conclusions et recommandations dans le rapport qu'il a présenté au Conseil des droits de l'homme à sa trentième session (A/HRC/30/56/Add.1).

2. Suède

6. Le Groupe de travail s'est rendu en Suède, du 1^{er} au 5 décembre 2014, pour une visite de pays à l'issue de laquelle il a publié une déclaration à la presse. On trouvera l'intégralité de ses conclusions et recommandations dans le rapport qu'il a présenté au Conseil des droits de l'homme à sa trentième session (A/HRC/30/56/Add.2).

3. Italie

7. Le Groupe de travail s'est rendu en Italie, du 1^{er} au 5 juin 2015, pour une visite de pays à l'issue de laquelle il a publié une déclaration à la presse. On trouvera ses conclusions et recommandations à ce sujet dans le rapport qu'il présentera au Conseil des droits de l'homme en septembre 2016.

4. Prochaines visites

8. Le Groupe de travail se rendra aux États-Unis d'Amérique, du 19 au 28 janvier 2016, à l'invitation du Gouvernement américain.

9. Le Gouvernement israélien a invité le Groupe de travail à effectuer une visite de pays en 2015 et examine actuellement la proposition du Groupe de travail tendant à ce que cette visite se fasse du 13 au 17 décembre 2015.

10. Le Gouvernement jamaïcain a invité le Groupe de travail à venir effectuer une visite de pays en 2016. Les Gouvernements malgache et mauritanien en ont fait de même.

11. Le Groupe de travail tient à remercier tous les Gouvernements qui lui ont apporté leur concours et l'ont invité à venir effectuer une visite de pays.

¹ Toutes les déclarations à la presse sont disponibles à l'adresse suivante : www.ohchr.org/EN/Issues/Racism/WGAfricanDescent/Pages/WGEPADIndex.aspx.

C. Communications

12. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a envoyé 12 communications aux pays suivants, au sujet d'allégations portant sur des questions relevant de son mandat: Afrique du Sud, États-Unis d'Amérique, Italie, Pays-Bas et République dominicaine.

13. Les communications envoyées par le Groupe de travail et les réponses qu'il a reçues figurent dans les rapports communs que les titulaires de mandat relevant de procédures spéciales soumettent à ce sujet au Conseil des droits de l'homme: A/HRC/30/27, A/HRC/29/50 et A/HRC/28/85. On trouve, dans ces rapports périodiques, de courts résumés des allégations portées à la connaissance des États ou d'autres entités, avec des liens hypertextes renvoyant au texte des communications envoyées et des réponses reçues.

14. Le Groupe de travail a également fait plusieurs déclarations aux médias au cours de la période considérée. Le 19 juin 2015, il a publié une déclaration dans laquelle il déplorait les meurtres d'Afro-Américains et souhaitait vivement que des mesures soient prises contre les crimes racistes.

15. Le 21 mars 2015, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Groupe de travail, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ont publié une déclaration commune.

16. Le 10 décembre 2014, à l'occasion du lancement de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, le Groupe de travail a publié une déclaration commune avec de nombreux titulaires de mandat relevant de procédures spéciales.

17. Le 5 décembre 2014, le Groupe de travail a publié une déclaration commune avec le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, et la Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités concernant les affaires Eric Garner et Michael Brown aux États-Unis.

18. Le 20 novembre 2014, le Groupe de travail a publié une déclaration dans laquelle il se félicitait de l'adoption du Programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

D. Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

19. Le Groupe de travail se félicite du lancement de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, parfaite occasion de focaliser l'attention sur la promotion et la protection des droits de ces personnes et moyen de les faire bénéficier d'une plus grande reconnaissance et considération en déconstruisant le paradigme de discrimination raciale grâce à la volonté politique des États de lutter contre la discrimination raciale et l'afrophobie, dont elle est la concrétisation.

20. Le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine a directement pris part à la définition du thème de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et à l'élaboration du Programme d'activités de la Décennie.

1. Participation au lancement officiel de la Décennie

21. Le 10 décembre 2014, la Présidente du Groupe de travail a prononcé un discours et participé au lancement officiel de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Elle a également participé à une conférence de presse, en compagnie de M^{me} Shepherd.

2. Activités de promotion

22. Le Groupe de travail a continué de promouvoir activement les initiatives de coopération avec la société civile et d'appui aux parties prenantes en vue de la mise en œuvre du Programme de la Décennie, ainsi que d'y participer.

23. Le 19 novembre 2014, à la septième réunion du Réseau des Nations Unies pour la lutte contre le racisme et la protection des minorités, le Groupe de travail a fait un exposé sur la Décennie, sa proclamation, sa préparation et son lancement. La Présidente a insisté sur l'importance de la Décennie et a encouragé le Réseau à profiter de cette occasion pour privilégier les activités visant à promouvoir et à protéger les droits des personnes d'ascendance africaine. Le thème de la Décennie correspondait à certains des domaines d'action auxquels le Réseau donnait la priorité dans le cadre de l'application de la Note d'orientation du Secrétaire général sur la lutte contre la discrimination raciale et protection des minorités, notamment l'élimination de la discrimination raciale, y compris celle qui visait les personnes d'ascendance africaine. Les membres du Réseau ont décidé d'un commun accord de collaborer plus étroitement avec le Groupe de travail pour effectuer un travail de sensibilisation et faire en sorte que les Nations Unies mènent une action globale et cohérente durant la Décennie. Suite à la réunion, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation internationale du Travail ont participé en tant qu'invités spéciaux à la seizième session du Groupe de travail.

24. Lors de ses visites en Suède et en Italie, le Groupe de travail a activement fait la promotion de la Décennie afin d'encourager toutes les parties prenantes à prendre des mesures au niveau national.

25. À sa seizième session, le Groupe de travail a tenu une table ronde spéciale consacrée aux projets, de développement notamment, à entreprendre dans le cadre de la Décennie. Le 30 mars 2015, il a également organisé une manifestation parallèle pour marquer le début de la Décennie, qui constitue une étape importante dans l'action menée pour améliorer la protection des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine.

26. Les membres du Groupe de travail ont également mené des activités de promotion. En 2015, la Présidente a fait des déclarations et participé à toutes sortes d'activités conçues pour sensibiliser le public et le mobiliser en vue de la mise en œuvre de la Décennie, dont les suivantes :

a) Le 11 février, elle a participé aux activités du mois de l'histoire des Noirs et fait à Paris un exposé sur la Décennie dont l'objectif, a-t-elle souligné, était d'inverser la tendance mondiale du racisme, de l'afrophobie, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine;

b) Le 21 mars, elle a participé aux célébrations de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale coorganisées par des organisations non gouvernementales, ainsi que par l'université et la municipalité de Malmö (Suède). Les débats se sont concentrés sur la gouvernance fondée sur la non-discrimination et sur l'égalité des peuples et des États afin de combattre le racisme, la discrimination raciale, l'afrophobie, la xénophobie, l'islamophobie et l'intolérance qui y est associée;

c) Le 26 mars, elle a participé au Forum social mondial, tenu à Tunis, animant un séminaire sur la Décennie au cours duquel elle a évoqué les solutions à retenir pour construire un réseau mondial qui se fonde sur les objectifs de la Décennie;

d) Du 9 au 12 avril, elle a participé, à New York, à un sommet international à l'occasion duquel a été abordée la question des réparations, lesquelles pouvaient être un moyen d'obtenir une reconnaissance politique et d'ouvrir la voie à un changement politique important pour des millions d'êtres humains qui cesseraient ainsi d'être des victimes et deviendraient des acteurs du progrès social;

e) Du 21 au 26 avril, elle a participé à une réunion organisée par le Ministère des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela pour faire connaître la Décennie aux Afro-vénézuéliens et les mobiliser;

f) Du 19 au 22 mai, elle a participé à Bogota à une réunion consacrée à la Décennie;

g) Du 15 au 19 juin, elle a participé à Madrid à la conférence AFROMADRID pour faire connaître la Décennie;

h) Du 6 au 13 juillet, elle a participé à une réunion sur la décolonisation du pouvoir et de la connaissance, à l'Université autonome de Barcelone, faisant à cette occasion un exposé critique et analytique sur la Décennie et ses objectifs.

i) Le 31 juillet, elle a participé, à New York, à un atelier sur le droit dans la vie des populations noires, dont le but était de constituer un réseau d'avocats.

27. En 2015, Venere Shepherd, dans son émission de radio « Talking History » diffusée en Jamaïque, a parlé des travaux du Groupe de travail et du Programme d'activités de la Décennie. Elle a également donné des conférences et fait des discours pour mieux faire connaître les travaux du Groupe de travail, la Déclaration et le Programme d'action de Durban et la Décennie évoquant notamment la question de l'indemnisation des victimes de la traite transatlantique des esclaves, de l'esclavage et du colonialisme. Elle a mené les activités suivantes:

a) Le 16 avril, elle a fait un discours sur le thème : « Black lives matter: the Caribbean and the Call for reparatory justice », dans le cadre de la série de conférences Walter Rodney, à Atlanta, Géorgie (États-Unis d'Amérique);

b) Le 23 mai, elle a prononcé le discours d'ouverture, sur le thème « Backward stretch, forward reach », lors d'un déjeuner organisé dans le cadre du programme de bourses d'études de l'Association des femmes jamaïcaines de la Floride, à Miami, Floride (États-Unis d'Amérique).

28. Elle était aussi présente au séminaire sur les réparations, évoqué plus haut, qui avait été organisé en avril 2015 à New York par l'Institut du monde noir et a accueilli, à l'Institut des études sur la problématique hommes-femmes et le

développement (Université des Indes occidentales), Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, venue aborder les questions transversales intéressant les Africaines.

29. En 2014, elle a également participé à d'autres réunions et fait des exposés pour mobiliser un soutien en faveur de la Décennie, comme indiqué ci-après :

a) Le 11 juin 2014, elle a donné la quatrième conférence annuelle en l'honneur de George Lamming, à l'Errol Barrow Centre for Creative Imagination (Université des Indes occidentales) sur le thème "Réparation, réadaptation psychologique et stratégies pédagogiques", mettant l'accent sur l'éducation soucieuse des différences culturelles et l'enseignement de l'histoire aux enfants, comme prévu dans le Programme d'activité pour la Décennie;

b) Elle a prononcé un discours phare sur le thème "Les femmes des Caraïbes, l'esclavage et les réparations" à la Trinité (Trinité-et-Tobago), le 9 août, au trente-deuxième dîner annuel de la Journée de l'émancipation, et à Tobago, le 10 août;

c) Le 9 septembre, elle a donné la neuvième conférence annuelle à la mémoire de Kenneth E. Robinson et de Cyril Outerbri Packwood, à Hamilton, sur le thème "Réparation, réadaptation psychologique et stratégies pédagogiques";

d) Le 9 octobre, elle a donné la conférence à la mémoire d'Alderman Sydney Smith, à l'Université de Hull (Royaume-Uni) sur le thème « Changing places: slavery, indentureship and the ranking game in colonial and post-colonial Jamaica »;

e) Du 12 au 14 octobre, elle a présidé le débat sur les universitaires en faveur des réparations, tenu à l'occasion de la deuxième conférence pour les réparations, organisée par la Communauté des Caraïbes à Antigua-et-Barbuda;

f) Le 28 octobre, elle a donné la vingt-neuvième conférence annuelle à la mémoire de Walter Rodney, à l'Université de Warwick (Royaume-Uni) sur le thème « War memorials and black liberation: grounding with walter Rodney on history, heritage and activism »;

g) Le 1^{er} novembre, elle a fait un exposé sur le thème « Challenges of a Legacy: The Continued Struggle for Rights for Africans in the twenty-first century », à l'occasion d'un colloque organisé en hommage à Barry Chevannes et Rex Nettleford (ancien membre du Groupe de travail), à l'Institut de la Jamaïque (Kingston);

h) Le 14 novembre, elle a donné une conférence sur le thème « The Politics of memory: historicising Caribbean women's political activism » à l'Institut des études sur la problématique hommes-femmes et le développement, à la Barbade.

3. Présentation d'un document sur l'Instance pour les personnes d'ascendance africaine

30. Suite à l'appel lancé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en prévision du débat du Conseil des droits de l'homme sur le mandat et les modalités de fonctionnement de l'Instance pour les personnes d'ascendance africaine, la Présidente a, au nom du Groupe de travail, présenté un document sur la conception que ce dernier se faisait du rôle de l'Instance.

31. Le 17 avril 2015, le Haut-Commissariat a transmis aux États Membres un récapitulatif des documents reçus pour qu'ils puissent les examiner durant leurs consultations².

E. Autres activités concernant les Nations Unies

32. À l'invitation du Président de l'Assemblée générale, M^{me} Shepherd a prononcé le discours liminaire, sur le thème « Apprendre des tragédies historiques pour mieux lutter contre la discrimination raciale », à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 20 mars 2015, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

33. Lors de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, elle a également participé à l'inauguration du monument à la mémoire de ces victimes, "l'Arche du retour", au Siège de l'ONU, le 25 mars 2015.

34. Le 5 mars 2015, Sabelo Gumedze a fait un exposé sur les leçons concernant l'Afrique du Sud pour ce qui est de l'élimination de la discrimination raciale contre les Africains et les personnes d'ascendance africaine lors d'une réunion avec des membres du Groupe organisée par la Commission sud-africaine de défense des droits de l'homme en vue de mettre au point la stratégie qu'elle suivrait pour favoriser le respect des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. L'ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a également assisté à la réunion.

III. Conclusions

35. **Le présent rapport et les différentes activités qu'il a menées pendant la période considérée montrent que le Groupe de travail a su saisir l'occasion que lui offrait son mandat de défendre l'idée que les droits de l'homme, la dignité inhérente et les libertés fondamentales des personnes d'ascendance africaine sont importants et doivent être respectés.**

36. **La vague mondiale d'afrophobie, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée reste un sujet de préoccupation.**

37. **La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine sera pour le Groupe de travail l'occasion de redoubler d'efforts pour sensibiliser le public aux problèmes qui touchent ces personnes. L'éducation est un outil fondamental pour combattre les stéréotypes et faire tomber les barrières culturelles, et tous les membres sont résolus à faire passer ce message par tous les moyens possibles afin d'atteindre ces objectifs.**

38. **Lors de ses visites de pays, le Groupe de travail a pu constater que les systèmes reposant sur les préjugés raciaux ou la discrimination continuaient d'avoir des répercussions durables sur les personnes d'ascendance africaine et les Africains de la diaspora.**

² Voir: www.ohchr.org/EN/Issues/Racism/InternationalDecade/Pages/InternationalDecadeAfricanDescent.aspx.

39. Le Groupe de travail conclut que les personnes d'ascendance africaine et les Africains ne jouissent toujours pas de droits égaux.
40. Le Groupe de travail est convaincu que la Décennie devrait également être l'occasion d'analyser la discrimination sexiste à laquelle doivent faire face les personnes d'ascendance africaine; il s'intéressera aux multiples formes de discrimination auxquelles celles-ci sont exposées.
41. Tous les États n'ont pas encore reconnu que la traite transatlantique des esclaves, l'esclavage et le colonialisme constituaient des crimes contre l'humanité. Il est donc important et utile que l'Histoire générale de l'Afrique, notamment son volume IX, de l'UNESCO soit largement diffusée dans toutes les régions du monde.
42. Le Groupe de travail est prêt à participer activement à toutes les décisions et activités relatives à la Décennie, à venir en aide à toutes les parties prenantes, et à renforcer les partenariats entre les gouvernements, la société civile et les personnes d'ascendance africaine, afin de mettre en œuvre le Programme d'activités de la Décennie et de rendre enfin justice à des millions de personnes d'ascendance africaine et d'Africains.
43. Le Groupe de travail espère vivement qu'à la première session qu'elle tiendra, l'Instance pour les personnes d'ascendance africaine examinera les moyens de régler les problèmes recensés au cours de la Décennie et propose que les débats qu'elle tiendra à cette occasion portent en priorité sur la justice.
44. Le Groupe de travail estime que, sans la contribution essentielle de la société civile et des organisations non gouvernementales, la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'afrophobie, l'islamophobie et de l'intolérance qui y est associée demeurerait invisible. Le lien entre leur travail et celui des États et des différents mécanismes des Nations Unies doit être renforcé et mis en lumière grâce à des partenariats fondés sur l'équité et élaborés de concert.
-